COMPOSITION DU DOSSIER

La demande et le dossier composé de pièces énumérées ci-dessous doivent être établis en six (6) exemplaires

- 1) Note exposant l'opération projetée
- 2) Programme détaillé des travaux
- 3) Description de la propriété foncière (ensemble des parcelles continues appartenant au même propriétaire)
- 4) Plan de situation à une échelle appropriée
- 5) Levé d'état des lieux à une échelle appropriée
- 6) Plan de masse des travaux envisagés au 1/500è ou au 1/200è sur lequel seront portées toutes les limites parcellaires du futur lotissement ainsi que les emprises et les lots des terrains de lotissements limitrophes
- 7) Plan parcellaire du projet de division établi par un géomètre agréé (ou par le service topographique d'une collectivité publique) accompagné de son fichier numérique au format "NEIGE"
- 8) Plan issu du 6) ci-dessus au 1/500è ou au 1/200è pour chaque réseau faisant explicitement ressortir les raccordements à l'existant
- 9) Plan issu du 6) ci-dessus au 1/500è ou au 1/200è sur lequel sera reporté l'ensemble des réseaux de façon très schématique, mais parfaitement positionné en planimétrie. Sur ce plan figureront les axes des coupes en travers.
- 10) Profil en long au 1/200è et 1/20è pour les axes des voies, les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- 11) Profils en travers au 1/100è et 1/10è comportant tous les réseaux. Il est nécessaire de transmettre un profil en travers pour chaque cas différent en précisant le lieu des profils sur la vue en plan prévue au 9
- 12) Le cas échéant, attestation de garantie s'il est demandé l'autorisation de procéder à la vente ou à la location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux
- 13) Règlement, s'il est prévu d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune
- 14) S'il est prévu une réalisation par tranches, conditions et modalités d'exécution des travaux
- 15) Extrait certifié conforme du titre de propriété faisant ressortir la provenance cadastrale
- 16) Cahier des charges du lotissement s'il en est prévu un : pour information. Ce document n'est pas soumis à l'approbation de l'autorité compétente.
- 17) Dans le cas où des équipements communs sont prévus, le dossier doit être complété par les pièces annexes suivantes :
 - A) l'engagement du lotisseur que sera constituée une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public ;
 - B) les statuts de l'association syndicale comprenant au moins les dispositions énumérées à l'article 6-3;
 - C) l'engagement du lotisseur de provoquer la réunion d'une assemblée de l'association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association un organe désigné par cette assemblée.

Ces dispositions ne sont pas applicables si, le nombre de lots destinés à l'implantation des bâtiments n'étant pas supérieur à cinq, le lotisseur s'engage à ce que les équipements communs soient attribués en propriété divise ou indivise aux acquéreurs de lots.

Il en est de même si le lotisseur justifie de la conclusion avec une personne morale de droit public d'une convention prévoyant le transfert dans le domaine de cette personne morale de la totalité des équipements communs une fois les travaux achevés.

Direction du Foncier et de l'Aménagement * 2 rue Fulton * Ducos * BP 17022 - 98862 Nouméa Cedex * Tél. (687) 27.02.66 * Fax (687) 27.94.11 *

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE



Direction du Foncier et de l'Aménagement

DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT

Cadre réservé à l'administration ———				
N° de dossier:				
Date de dépôt:	<u></u>			

1.1 DESIGNATION	NOM, PRENOMS ou DENO	MINATION		
	pour les personnes morales : NOM du REPRESENTANT LEGAL ou STATUTAIRE			
	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit		Boîte Postale	
	COMMUNE	CODE POSTAL	N° TELEPHONE	
2 MANDATAIRE	NOM, PRENOMS ou DENO	MINATION		
(si un tiers intervient pour le compte du demandeur)	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit		Boîte Postale	
	COMMUNE	CODE POSTAL	N° TELEPHONE	

1.1 DESIGNATION DU TERRAIN	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit		
	COMMUNE CODE POSTAL		
2.2 REFERENCES CADASTRALES	DE LA PROPRIETE (la propriété est l'ensemble des parcelles contigues appartenant au même propriétaire) SECTION N° des parcelles L		
	SURFACE DE LA PROPRIETE		
	ha a ca		

Direction du Foncier et de l'Aménagement * 2 rue Fulton * Ducos * BP 17022 - 98862 Nouméa Cedex * Tél. (687) 27.02.66 * Fax (687) 27.94.11 *

2.2 REFERENCES CADASTRALES	DU PROJET DE LOTISSEMENT			
(suite)	SECTION	ı		
(ount)	N° des parcelles			
	!			
	SURFACE DU LOTISSI	EMENT		
	ıı ha	a ca		
2.3 PROPRIETAIRE DU TERRAIN	NOM L	PRENOM L		
(s'il est autre que le le demandeur)	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit			
	COMMUNE	CODE POSTAL TE	LEPHONE	
3 - Projet				
3.1 AUTEUR DU PROJET	NOM	PRENOM L		
	NUMERO DE TELEF	PHONE L		
	QUALITE: ARCHITECTE AUTRE	☐ GEOMETRE ☐ BUREAU D'ETU	IDES	
3.2 NOMBRE ET AFFECTATION DES LOTS	NOMBRE DE LOTS			
	Dans le cas d'un	habitation artisanat		
	projet mixte cocher toutes les cases correspondantes	industrie commerce	bureaux	
		Autre Nature :		
3.3 AFFECTATION		VOIRIE INTERNE	m²	
DE LA SURFACE LOTIE		AIRES DE STATIONNEMENT COMMUNES	m²	
	SURFACES COMMUNES	AIRES DE JEUX/ESPACES VERTS	m²	
		AUTRES EQUIPEMENTS NATURE:	m²	
		TOTAL DES SURFACES COMMUNES \$1	m²	
	SURFACE DONT LA CES	SION GRATUITE EST PREVUE AU BENEFICE DE	m²	
	SURFACES PRIVATIVES	1	m²	
	SURFACE TOTALE DU TI (S = S1 + S2 + S3)	ERRAIN LOTI	m²	

_ 4 - Conditions de	e réalisation 🗀			
5.1 REALISATION PAR TRANCHES	Le lotisseur demande par tranches success	e-t-il l'autorisation d'exécuter les travaux sives	oui non	
	Le lotisseur demande et des ouvrages de fi	e-t-il à différer la réalisation des plantations nition	oui non	
4.2 TRAVAUX DE FINITION DIFFERES	S'il est répondu affirmativement à la question précédente		ant de l'intervention d'une BANQUE d'un une SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	
	le COUT des travaux différés — sera couvert	DESIGNATION DE L'ORGANISME		
		ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit	Téléphone	
		COMMUNE CODE POS	STAL BUREAU DISTRIBUTEUR	
4.3 VENTE PAR ANTICIPATION	Le lotisseur demande-t-il dès à présent de procéder à la vente des lots avant la réalisation de tout ou partie des équipements			
ANTOFATION	ORGANISME DONT LA GARANTIE (SOUS CONDITION DE LA DELIVRANCE L'AUTORISATION DE LOTIR) A ETE OBTENUE : coût des équipements			
	doit être couvert par une garantie d'achèvement résultant de	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit	Téléphone	
	l'intervention d'une banque, d'un établissement financier, d'une sociét de caution mutuelle	COMMUNE CODE POS	STAL BUREAU DISTRIBUTEUR	
5 - Engagement o	1	autorications		
5.1 ENGAGEMENT DU DEMANDEUR	Je soussigné auteur les renseignements qui L'attention du deman modifié n° 51.1135 du 2	de la présente demande, certifie exact	NOM DATE SIGNATURE	
5.2 ATTESTATION DE MANDAT	Je certifie avoir donné n	nandat : (NOM, prénoms, raison sociale) à	NOM	
<u>DELIVREE PAR LE</u> <u>DEMANDEUR</u> (à remplir s'il y a lieu)	pour accomplir en mon nom toutes demarches necessaires en vue de l'obtention de l'autorisation sollicitée.		SIGNATURE	
5.3 HABILITATION PROPRIETAIRE DU	Je certifie avoir habilité (NOM, prénoms ou raison sociale) à		NOM DATE	
TERRAIN (à remplir si le demandeur est autre que le propriétaire)	à demander une autorisation de lo	otir sur toute ma propriété telle partie	SIGNATURE	
	qu'elle est identifiée à	à la rubrique 2 de la présente demande		